

Le Nord

ADMINISTRATION BUREAU D'ANNONCES
15, rue d'Angleterre, 15 - LILLE - 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

CONDITIONS		PUBLICITE	
Par la poste, Un an.....	30 francs	annonces.....	la ligne 0,20
Six mois.....	18 francs	Reclames.....
Trois mois.....	9 francs	Frais divers.....
Departements non-limitrophes et Etranger.....	12 francs	Chronique locale.....
port en sus.		Echos.....
		Gazette du Nord.....

Temps probable. — En France, un temps chaud est probable avec quelques ondées dans le Nord.

Le Christ est l'homme que cherchent tous les hommes c'est le Bien-Aimé de chaque âme et le Destré des nations.

CHAMBRE DES DEPUTES

Fin de la séance du mardi 19 juin 1912

La réforme électorale

M. RENOULT. — Le projet Augagneur doit servir de base à l'ensemble des républicains. L'orateur rappelle que le boulangisme et les autres tentatives anti-républicaines furent déjouées par le scrutin majoritaire affirmant la République au scrutin proportionnel qui conduirait à « la stagnation » politique. (Exclamations. Protestations.)

L'orateur en terminant expose la situation du parti républicain qui a tout fait pour le pays. Le projet Augagneur, dit-il de voter le contre-projet Augagneur.

DISCOURS DE M. POINCARÉ

Le Président du Conseil déclare que le projet de loi sur la réforme électorale est un projet de loi républicain. Il n'est pas un projet de représentation proportionnelle intégrale. (Exclamations sur quelques bancs à gauche.) Nous sommes prêts à étudier toutes les dispositions qui faciliteront l'ensemble des républicains, pourvu que l'on ne touche pas à ce que nous considérons comme l'essentiel même de la réforme.

C'est sans raison que la Chambre a voté le système de quotient. Ce moyen est le plus sûr d'organisation du suffrage. Nous demandons le rejet du contre-projet Augagneur.

L'orateur fait remarquer que le système du Gouvernement ne fera perdre de l'avou même de M. Augagneur, que 20 sièges républicains. En somme, Messieurs, dit M. Poincaré, nous sommes en présence de deux projets essentiels qui diffèrent sur un point important : le quotient électoral.

C'est sur ce point que vous avez à choisir. Le PRÉSIDENT DU CONSEIL explique de nouveau le projet qui est absolument transactionnel et il ajoute : Nous avons été fidèles à notre programme à l'extérieur, politique, diplomatique, à l'intérieur, la réalisation des lois sociales et une réforme électorale juste pour tous. (Vifs applaudissements.)

M. POINCARÉ. — Si l'on trouve contre nous une majorité républicaine, nous ne nous sentirons plus l'honneur nécessaire pour assurer le pouvoir. (Touffes d'applaudissements sur les bancs proportionnalistes.)

UNE MANŒUVRE

M. AUGAGNEUR demande le renvoi de son projet à la commission dans le but de chercher à rallier tous les républicains.

M. GROUSSIER, au nom de la Commission, déclare que le renvoi à la Commission est et que le vote de la Chambre sur le fond y soit lié.

LA QUESTION DE CONFIANCE

M. POINCARÉ. — Le Gouvernement insiste pour le rejet du renvoi et déclare qu'il pose la question de confiance sur ce point. (Mouvement.)

Le PRÉSIDENT met aux voix le renvoi. La séance est suspendue à 5 h. 55 et est reprise à 7 h. 25.

140 VOIX DE MAJORITE

Le PRÉSIDENT fait connaître que le renvoi à la Commission, du contre-projet Augagneur est repoussé par 140 voix contre 97.

De tous les points de la Chambre on applaudit. Séance levée à 7 heures 30.

SENAT

Fin de la séance du mardi 19 juin 1912

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

M. Henri MICHEL estime que la question de l'enseignement technique et celle de l'apprentissage ont été mêlées à tort. Le premier doit être donné à l'école et former des chefs d'entreprise, des contre-maitres et des ingénieurs. L'apprentissage doit être donné à l'atelier pour former des ouvriers. Mélanger les deux questions, c'est s'exposer à ne pas aboutir au relèvement de la situation actuelle.

M. F. DAVID annonce le prochain dépôt relatif à l'organisation du crédit hôtelier. Quant aux questions posées par MM. Assier, Goyet, Michel elles font l'objet de projets soumis aux Chambres.

Un projet sur l'enseignement technique a fait l'objet d'un rapport très explicite, mais qui n'a pas encore été discuté. D'autres propositions ont été ensuite déposées et des comités ont été institués des comités locaux d'apprentissage.

M. F. DAVID. — Le Gouvernement demande que la loi soit votée à bref délai et il insiste vivement pour que la question d'apprentissage soit réglée, mais il ne sera possible de discuter au moment où la loi sera inscrite à l'ordre du jour.

Je ne suis nullement disposé à céder au ministre de l'Instruction Publique les 70 ou 80 écoles du Commerce et d'Industrie, mais le ministre de l'Instruction Publique peut organiser des cours d'apprentissage.

Le ministre du Commerce remarque qu'il serait juste de taxer les industriels qui ne forment pas d'apprentis. Il y a là une question vitale pour le pays. Il faut aussi examiner la question du contrôle : les cours pro-

fessionnels, d'autre part, sont indiqués pour former des ouvriers connaissant toutes les fractions de leur profession. L'Etat peut aider l'initiative privée dans cette œuvre, qu'il ne demande pas mieux de réaliser.

M. CAZENEUVE. — Il faudra qu'il augmente la subvention.

M. F. DAVID. — Le Gouvernement ne reculera pas devant cette grande œuvre. Il est assuré d'ailleurs d'obtenir le concours du parlement tout entier. (Vifs appl.)

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

M. LINTILHAC dépose le rapport sur le projet tendant à ouvrir au ministère de l'Instruction Publique un crédit extraordinaire de 30.000 francs pour la célébration du bi-centenaire de Jean-Jacques Rousseau.

Séance levée à 7 heures. Séance jeudi, 3 heures.

Le vrai Rousseau

(0)

Quelques officiels, à qui d'ailleurs le peuple de Paris refuse de s'associer, célébreront le 28 juin, au Panthéon, le deuxième centenaire de Rousseau.

La cérémonie comportera, dit-on, en tout et pour tout, la lecture d'un discours ministériel. A qui donc pourront bien aller les 30.000 francs votés par la Chambre et destinés à couvrir les frais hypothétiques de cette fête sommaire ?

Beaucoup de contribuables se poseront la question. Puis, poussant plus loin leur légitime curiosité, ils se demanderont si l'homme qu'on veut ainsi honorer à leurs dépens est vraiment digne d'une apothéose nationale.

Pour les besoins de la manifestation qu'ils projettent, MM. Viviani, Guist'hau, Paul Painlevé nous ont dépeint l'autre jour un Rousseau précurseur des plus hautes, des plus généreuses, des plus bienfaisantes réformes morales, politiques et sociales.

Mais n'est-ce point là un Rousseau de légende, un peu trop différent tout de même du vrai, de l'historique Jean-Jacques ?

Pour le savoir, documentons-nous près de l'intéressé lui-même. Car Rousseau n'a laissé à personne le soin de le présenter à la postérité. Ses propres (« Confessions » nous le décrivent en long et en large.

De ce livre on a pu dire qu'il est un monument d'impudeur. L'auteur y étale complaisamment les vices abominables qui fêtrèrent son enfance et déshonorèrent sa jeunesse. Il y accuse cyniquement ses mœurs de polisson, ses mensonges répugnants, ses vices qu'on ne compte plus, son existence fainéant et vagabonde. Ah ! oui ; une telle adolescence nous promet un joli professeur de morale !

Mais voici que Rousseau parvient à l'âge mûr. Va-t-il enfin s'amender ? Ecoutons-le. Au hasard des rencontres et dans les plus irrégulières conditions, il s'est donné pour compagne une déclassée comme lui, Thérèse Lévassour. Quel respect, quelle tendresse témoignait-il à cette femme ?

Il la choisit « ignorante et stupide » pour n'avoir point à se gêner avec elle. De ses pataqués il compose un dictionnaire qu'il montre à ses amis à seule fin de les divertir.

Ce mari délicat est aussi un père plein de cœur. Cinq enfants naissent à son foyer. Jean-Jacques, déjà célèbre et fort à l'aise, pourrait les élever sans peine : il les envoie aux Enfants trouvés.

Il le fait, de son propre aveu, « gaillardement et sans le moindre scrupule ». — « La mère les aurait gâtés », explique-t-il.

Mieux encore. Une femme de cœur, Mme de Luxembourg, s'intéresse aux pauvres petits, qu'elle propose d'éduquer à ses frais. Le père sans entrailles l'en dissuade en ces termes : « Ces cinq enfants ont été mis aux Enfants trouvés avec si peu de précautions pour les reconnaître un jour que je n'ai pas même gardé la date de leur naissance... » Il se souvient seulement que « le premier est né dans l'hiver de 1746 ou à peu près. »

Or, c'est bien le même polisson qui osera écrire un « Discours sur la corruption des mœurs par les sciences et les arts. »

C'est du même époux suspect que les chefs de foyer recevront bientôt les plus étranges conseils sur la façon d'organiser leur vie domestique. Un mépris absolu de la femme caractérise ces perverses leçons de la « Nouvelle Héloïse », qui concluent à l'union libre.

Enfin Rousseau, le mauvais père, mettant le comble à ses audaces, reprochera, dans « Emile », aux vrais pères de famille de ne savoir pas élever leurs enfants.

Il le prendra de très haut et prétendra rénover complètement les méthodes d'éducation. De son « Emile », ce maître peu qualifié fera d'ailleurs un être asservi à tous ses instincts, nul en fait de lettres, de sciences et d'art, profondément égoïste et insouciant, inaccessible à la tendresse qu'il ne rencontre pas, à vrai dire, chez ses maîtres ; neutre en religion, c'est bien entendu.

« A quinze ans, Emile ne savait pas s'il avait une âme et, peut-être, à dix-huit ans, n'est-il pas encore temps qu'il l'apprenne. »

Ajoutons que cette éducation pitoyable, d'un prix de revient excessivement élevé, ne saurait être reçue que par une infime minorité d'enfants. Au fait, Rousseau ne se charge de « donner qu'à des riches » et à des « nobles ».

Non, vraiment, comme l'a dit M. Maurice Barrès, le peuple, qui se respecte, ne peut demander « une leçon de vie » à ce singulier professeur de morale individuelle, pédagogique et familiale.

Les idées sociales de Jean-Jacques valent-elles mieux ? Voyons son « Discours sur l'inégalité », où elles se trouvent exposées.

Deux pensées remplissent ce livre : L'homme, pour être heureux, doit vivre solitaire, comme un sauvage, sans former avec ses semblables aucune association.

Il lui faut en outre rejeter, comme néfaste, toute invention, tout progrès, toute civilisation. « L'homme qui médite est un animal dépravé... Le premier qui se donna des habits ou un logement se donna en cela des choses peu nécessaires, puisqu'il s'en était passé jusqu'alors... Tous les progrès... ont été autant de pas vers la déchéance de l'espèce. »

Si ce programme social de Rousseau ne comporte, comme on le voit, aucun point positif, il est tout imprégné de haine contre la noblesse.

Or, Jean-Jacques fut toute sa vie le protégé ingrat, l'hôte encombrant, le plat et souvent vicieux valet des « madames de ». Mme de Warens, Mme de Larnage, Mme Boy de la Tour le reçoivent dans leur intimité et il ne que l'« Ermitage » luxueux de Mme d'Épinay pour devenir le parasite de Mme d'Houdetot, de Mme de Luxembourg ou de Mme de Girardin.

Qu'on vienne nous vanter, après cela, la sincérité de Rousseau démocrate !

Mais voici que maintenant M. Viviani nous invite à fêter le beau programme de liberté et de générosité politiques inventé par Jean-Jacques.

Eh bien ! nous avons lu le « Contrat social » et nous n'y avons trouvé qu'une apologie monstrueuse de la tyrannie politique et de la persécution religieuse.

Dans l'Etat que rêve Jean-Jacques, le citoyen ne peut disposer librement de sa fortune : « L'Etat, à l'égard de ses membres est maître de leurs biens. Les possesseurs sont considérés comme des dépositaires du bien public... Le souverain peut légitimement s'emparer des biens de tous. »

Il peut même s'emparer de leur vie. « Quand le prince lui a dit (au citoyen) : Il est expédient à l'Etat que tu meures, il doit mourir. »

Pour la liberté de conscience, plus précieuse que la fortune et que la vie même, Rousseau en fait tout aussi peu de cas. Dans une page du « Contrat social », page qu'on a pu qualifier d'homicide, il invite explicitement l'Etat à bannir ou à punir de mort les catholiques.

Bientôt Marat qui fut l'élève de Rousseau, bientôt les pourvoyeurs de la guillotine n'auront qu'à s'inspirer de ces théories pour prescrire en masse et pour assassiner tous ceux qu'ils trouveront suspects.

M. Jules Lemaître rapporte qu'un jour Rousseau rencontra dans un château Amélie de Boufflers, alors âgée de 11 ans. La gracieuse fillette plut au vieux philosophe qui l'embrassa. Devenue, quelques années plus tard, duchesse de Lauzun, la petite fille du maréchal était condamnée à mort au nom des principes de Rousseau. Le baiser de Jean-Jacques, conclut M. Jules Lemaître, « c'était déjà le baiser de la guillotine. »

Qu'on accorde au fatal écrivain les circonstances atténuantes, nous n'y contraindons pas. Ce Suisse, ce citoyen de Genève, dépaycé dans le Paris du XVIII^e siècle, ignorait tout des mœurs et des tendances françaises. Il ne prévoyait pas, sans doute, quels ravages allaient produire ses théories mal faites pour une nation si différente de la sienne.

Cet utopiste, ce rêveur, cet exploitateur de paradoxes, renfermé dans son « moi » contradictoire, ne pensait pas non plus qu'il doit être pris au sérieux ni exercer une telle influence.

Ce malade enfin, ce détraqué, atteint du délire sensuel, puis de la manie de la persécution, jusqu'à la folie proprement dite — ce neurasthénique, dont son meilleur ami Coranec, croit qu'il a mis

Gazette du Nord

On annonce la mort :

M. A. TOURGOING, de Mme V^e Florin, née Joséphine Grosch, décédée dans sa 80^e année, munie des sacrements.

Les funérailles ont eu lieu mardi matin, en l'église Notre-Dame de Lourdes.

M. A. AVESNES, de M. Pierre Derzelle, décédé à l'âge de 19 ans, muni des sacrements, le dimanche 16 juin.

Les funérailles ont eu lieu en l'église d'Avesnes, mardi 18 juin, à dix heures du matin.

Nous recommandons aux prières d'âmes des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

M. J. S.

ÉCHOS

PÈLERINAGE DE LA SALETTE

Nous prions les personnes qui désirent prendre part au pèlerinage de la Salette de vouloir bien nous envoyer leur adhésion avant la fin de cette semaine.

Programme du voyage. — Paris, Paray-le-Monial, Ars-Fourvière-Grenoble, La Salette, Annecy, Chamonix, le lac de Genève.

Départ le 30 juin, retour le 12 juillet. Prix (tous frais compris) : 2^e classe, 285 francs.

S'adresser, pour les inscriptions et les renseignements, à M. l'abbé Pélissin, à la « Croix du Nord », Lille.

M. GROUSSAU ET L'AVIATION MILITAIRE

M. Groussau, député du Nord, a demandé à M. le ministre des finances quel est le montant des sommes versées au Trésor pour souscription en faveur de l'aviation militaire.

Vote sur le renvoi du contre-projet Augagneur à la commission :

MM. Defontaine, Guislain, Leroy, Lemire, Pasquel ont voté pour.

Les autres ont voté contre.

MM. Dron et Sella étaient absents.

FACTEURS DES POSTES

Sont nommés : A la Bassée, M. Barbry ; à Hellemmes, M. Prénom ; à Marpent, M. Farez ; à Mons-en-Barœul, M. Verdier ; à Pont-sur-Sambre, M. Dumont ; à Thumeries, M. Dupont ; à Ascq, M. Fagniez, ex-marchand-logis au 27^e régiment d'artillerie ; à Wallers, M. Pelloux, ex-caporal au 17^e régiment d'infanterie.

SOCIÉTÉ D'ANCIENS MILITAIRES BELGES EN FORMATION

Les anciens officiers, sous-officiers, brigadiers, caporaux et soldats ayant accompli honorablement leur service militaire en Belgique sont très instamment priés d'envoyer leurs noms et adresse au Comité Belge, café de l'Étoile, Courtois, 65, boulevard de la Liberté, à Lille.

Une première réunion aura lieu incessamment par convocations.

L'ŒUVRE DES MARINIERS A MARCHIENNES

Après avoir été fêtés à Hasnon et à Warling, l'« Étoile du Marin » se trouvait mardi 11 juin à Marchiennes. Le lendemain, le Comité local de l'œuvre avait lieu à bord, sous la présidence de M. l'abbé Margerin, doyen de Marchiennes.

L'affluence était considérable, et c'est au milieu des manifestations les plus sympathiques que M. le Doyen souhaita la bienvenue à M. l'abbé Plateau et à son œuvre.

M. Plateau remercia le Doyen et la population et se dit heureux et fier de parler en faveur des marinières à deux pas de son pays natal. C'est avec contentement qu'il fait appel au concours des âmes dévouées.

En effet, la réunion avait à peine pris fin que déjà plusieurs personnes se présentèrent ; Mme et Mlle Geniez, Mlle Geniez, Mlle Rocoquet, offrant leurs loisirs à l'apostolat des marinières.

Sans égaler les autres centres, le stationnement de Marchiennes n'est pas sans importance et l'œuvre y trouvera un excellent point de repère.

Sur les instances de M. le Doyen et de la population, l'« Étoile » avait différé son départ jusqu'à lundi, afin de servir de repaire sur l'eau à la procession du Très Saint Sacrement ; mais le mauvais temps, au grand regret de tous, n'a pas permis cette belle et originale cérémonie.

Moteurine

la meilleure des Essences parce qu'elle est la plus homogène.

Après les Fêtes de Lille

LE TIRAGE AU SORT DES PRIMES

Mardi, à trois heures de l'après-midi, a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, salle des mariages, le tirage au sort des primes du festival. Les 474 sociétés étaient représentées chacune par un délégué.

M. Dambrière présidait les opérations, dont voici les résultats :

Primes de rassemblement. — Ire, 100 fr., la Fanfare de Rouvroy-Nouméa ; 2e, 50 fr., la Chorale de Molenbeck-Saint-Jean-Les-Bruxelles ; 3e, 25 fr., Fanfare Industrielle de Seboncourt ; 4e, 20 fr., l'Harmonie La Houille, de Drocourt ; 5e, 10 fr., Chorale les Sans-Gêne, de La Chapelle-Armentières.

Primes d'adhésions rapides. — Ire prime, 200 fr., Orphéon Union Fraternelle, de Tourcoing ; 2e, 100 fr., Fanfare municipale des sapeurs-pompiers d'Arques ; 3e, 50 fr., Orphéon Alliance chorale d'Erquinghem-Lys ; 4e, 25 fr., l'Harmonie de Ruyaulcourt ; 5e, 20 fr., les Joyeux Accordéonistes, de Roubaix.

Primes aux chefs théâtraux du Nord et du Pas-de-Calais seulement. — Ire, 200 fr., Fanfare l'Avenir, de Wambrechies ; 2e, 100 fr., Fanfare de trompettes de Saint-Venant ; 3e, 50 fr., Fanfare municipale de Raismes ; 4e, 25 fr., Chorale la Cécilia, de Lens ; 5e, 25 fr., Harmonie la Houille, de Drocourt ; 6e, 20 fr., Union Chorale de Saint-Vaast-lez-Valenciennes.

Primes individuelles aux sociétés. — Ire prime 500 fr., Fanfare Ouvrière de Vendin-le-Vieux ; 2e, 200 fr., la Musique municipale de Courcelles-lez-Lens ; 3e, 100 fr., Fanfare communale de Rospoix ; 4e, 50 fr., Harmonie municipale de Vimy ; 5e, 50 fr., Chorale mixte de Douai ; 6e, 50 fr., Musique municipale de Beaumesme ; 7e, 50 fr., la Fanfare de Baisieux (Belgique).

Chez les Inscrits Maritimes

A Dunkerque

On a distribué mardi, à bord de tous les navires français, des convocations pour la réunion générale que les inscrits devaient tenir le soir, à 7 heures, à la Bourse du Travail, avec les dockers.

L'ordre du jour portait : « Décisions du Comité national ; application de ces décisions. »

Interrogé sur les mesures proposées à cette réunion, le secrétaire du syndicat déclara, mardi après-midi :

« Nous nous sommes promis, à la réunion du Comité national, de garder le secret sur nos délibérations comme sur les décisions qui ont été prises et je ne puis rien dire de ce qui sera communiqué ce soir aux marins. »

GRÈVE DE VINGT-QUATRE HEURES

Après un long discours de M. Rivelli, président de la Fédération des Inscrits maritimes, 600 marins, dockers et marinières ont décidé, par acclamation, mercredi, une grève de vingt-quatre heures.

La sortie de la réunion a eu lieu à neuf heures et demie sans incident.

Les deux mains broyées

A HALLUIN

Dans l'après-midi de mardi, vers trois heures et demie, un jeune ouvrier de la fabrique de caoutchouc de M. Delaroyère, rue de Lille, retirait d'une « calandrie » des feuilles amincies de caoutchouc. Fil-il un faux pas ? On ne sait ; mais sa main droite fut happée par deux rouleaux compresseurs et entraînée.

Instinctivement le jeune homme voulut retirer la main droite en tirant dessein avec la main gauche. Mais cette dernière main fut à son tour happée. Bref, aux cris du blessé la machine fut arrêtée.

Le malheureux ouvrier, Henri Dirdyn, 16 ans, demeurant à Menin, avait la main droite broyée, en boillie, jusqu'à la naissance du poignet.

Quant à la main gauche, elle était jusqu'au milieu de la paume sectionnée par arrachement. Le sang gicla de ces affreuses blessures. Le docteur Mahieu arrêta l'hémorragie. Puis le blessé ayant demandé à être mené dans une clinique à Courtrai, on l'y conduisit en voiture. La régularisation des amputations suffira peut-être mais on craint qu'entre les mains, il soit nécessaire de sectionner une partie des avant-bras.

L'ACCIDENT de l'Energie Electrique

A WASQUEHAL

Etat stationnaire de la victime

Nous avons détaillé les pénibles circonstances de l'accident survenu à l'usine de l'Energie Electrique, où un poids de 1200 kilos est tombé sur deux ouvriers dont l'un, M. Jean Hochede, a été grièvement, peut-être mortellement blessé.

L'état du malheureux ne s'est guère modifié, et les praticiens qui l'ont examiné de nouveau ce matin ne peuvent pas encore se prononcer. Le point délicat de savoir si l'épine dorsale est brisée n'est pas établi jusqu'ici. La plaie du dos est encore dans un état de trop grande tuméfaction pour qu'on parvienne à se rendre compte de la gravité des lésions internes et à en préciser la nature.

Le blessé a passé sans trop de fièvre et dans un calme relatif la nuit et la journée. Il garde sa pleine connaissance. Il a causé à son père et ses sœurs dans la mesure où ses souffrances toujours atroces le lui ont permis. Il s'est déclaré très satisfait des soins empressés que lui prodiguent les bonnes sœurs de l'hôpital.

Espérons que l'infortuné, gagnant du temps, parviendra, grâce à son puissant tempérament, à se remettre de ses graves blessures.

Deux locomotives se tamponnent à MAUBEUGE

Dimanche matin, vers onze heures, le train express N° 118 a tamponné, à la bifurcation de l'aiguille N° 1, la machine conduite par le mécanicien Bruyelle, du dépôt de Tergnier.

Les deux locomotives sautèrent hors des rails et le wagon 16.263 (Etat belge, de 1^{er} et 2^e classes) fut broyé par le fourgon.

Trois voyageurs ont été blessés ainsi que les employés J.-B. Bauselle, Poulet, Fleury, Bourlet et Louis Pinget.

Les voies obstruées furent dégagées vers trois heures de l'après-midi. Une enquête est ouverte par le commissaire de surveillance.

Une fillette de 11 ans assassinée à Saméon

Un horrible crime vient d'être commis à Saméon, à quelques kilomètres d'Orchies. Un misérable, un nommé Edouard Besout, mort âgé de 35 ans, domestique de ferme à Saméon, a tué à coups de couteau une fillette de onze ans, la petite Marguerite Pilaissant.

Dans l'après-midi de lundi, le domestique Besout, qui était en train de goûter, s'en fut cueillir quelques cerises dans le jardin de son patron. Il aperçut alors la jeune Marguerite, se rua sur elle et lui porta trois coups d'un grand couteau de cuisine.

Atteinte dans le côté, la petite Marguerite tomba. On la transporta en toute hâte chez ses parents, où le docteur Leclercq, d'Orchies, vint lui donner des soins. En pure perte, malheureusement, car elle expira dans la nuit.

L'assassin, qui avait pris la fuite, fut arrêté quelques heures après à Bourville-Orchies par les gardes des communes de Landas et de Saméon.

Le parquet de Douai s'est transporté mardi après-midi à Saméon, où il a constitué la scène du crime.

L'assassin a avoué, mais il a dit ne pas se rappeler comment les choses se sont passées. C'est d'ailleurs un alcoolique invétéré.